

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N°42 / 2023**

**Nombre de conseillers  
En exercice : 11  
Présents : 8  
Votants : 9**

**L'an deux mille vingt-trois  
le 22 juin à 9 heures  
le Conseil Municipal de la commune de  
Molines en Queyras s'est réuni en session  
ordinaire sous la Présidence de  
GARCIN Valérie, Maire**

**Date de la convocation : le 14 juin 2023**

**Présents :** ALLAIX Romain, ARMANET Carole, BONNIN Gilbert, CHALLOT Serge, CLEMENCEAU Philippe, FOUQUE Christian, GARCIN Valérie, GICQUEL Mathieu.

**Absents :** GARCIN Michel, HOUSSET Raphaël, ROUX Delphine (pouvoir à GARCIN Valérie).

**Secrétaire de séance :** ALLAIX Romain.

**OBJET :** Modification du plafond des titres restaurant.

Madame le Maire précise que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, en raison de l'inflation, le plafond d'exonération des titres UpDéjeuner pour la part employeur est fixé à 6,50 €.

Ainsi, la valeur nominale du titre restaurant s'élève désormais à 10,83 € (participation employeur à hauteur de 60%).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Approuve la modification du plafond des titres restaurant.

Vote : Pour à l'unanimité

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Le Maire

GARCIN Valérie

